

LETTRE DE MISSION

Article 1 - Identification des parties

Lettre de mission établie par Lamri ADOUI, président de l'université de Caen Normandie pour Mathilde LECHEVREL, maître de conférences à l'UFR Santé de l'université de Caen Normandie.

Article 2 – Description de la mission

Mathilde LECHEVREL est désignée en qualité de chargée de mission Santé et sport de l'université de Caen Normandie.

Article 3 - Responsabilités et obligations

La mission consistera à :

- participer à la mise en œuvre d'une politique de prévention, de promotion de santé, d'activités physiques et sportives, et de qualité de vie à destination des étudiants et des personnels ;
- œuvrer pour l'accompagnement des sportifs de haut niveau en développant le lien avec les fédérations et clubs sportifs (présentation de l'offre de formation et des dispositifs d'accompagnement de l'université), en prévoyant des temps d'accueil à l'université pour les futurs sportifs de haut niveau lycéens en recherche de formation, en accompagnant les composantes dans la mise en place d'aménagement spécifiques d'études, et en contribuant à la promotion du pôle Accompagnement des Réussites Etudiantes (ARE) de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE).

Des réunions régulières devront être organisées pour assurer un suivi des actions entreprises et mobiliser les services du champ en tant que de besoin.

Mathilde LECHEVREL rendra compte régulièrement de l'avancement de sa mission auprès de la vice-présidente en charge de la formation et de la vie étudiante et auprès de l'équipe de direction en tant que de besoin.

Pour les besoins de sa mission, Mathilde LECHEVREL travaillera en lien direct avec la Directrice générale adjointe des services adjointe en charge de la vie étudiante, et elle sera en lien avec le Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), le Service de santé étudiante (SSE) et le Service de médecine préventive des personnels (SMPP).

Article 4 – Durée

La mission est fixée pour la période du 13 décembre 2024 au 30 juin 2025 renouvelable. Le président de l'université pourra y mettre fin sans délai en cas de non-respect des termes prévus.

Article 5 – Moyens

Une décharge de l'équivalent de 96 H TD est accordée par année universitaire à Mathilde LECHEVREL afin d'assurer au mieux sa mission.

Fait à Caen, le 13 décembre 2024.

Le Président de l'université,


Lamri ADOUI

La chargée de mission,


Mathilde LECHEVREL

Copies adressées :

- à la Vice-présidente de la formation et de la vie étudiante,
- à la Directrice générale adjointe des services,
- au Directeur du SUAPS,
- à la Directrice du SSE,
- au médecin référent du SMPP.